Agence LAHYMMO.be

Bureau de Syndic

A la bonne attention de l'agence Edimmo

Bien : G51-C19-P16

Quotités : 473

Objet : Réponse à votre courrier du 16 octobre 2026

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de trouver ci-dessous, les éléments de notre réponse à votre courrier

RMQ : Les pièces jointes seront transmises par ce lien (wetransfer) : https://we.tl/t-ubjGbSpJab6C9Brr

Art 3.94

§1

1° Montant des fonds de roulement et fonds de réserve

Fonds de roulement copropriété : 13287.55€ ; fonds attachés au bien : 628.50€

Fonds de réserve général : 15237.10€ ; fonds attachés au bien : 720.71€

2° Le montant des arriérés éventuels dus par le copropriétaire : Ce décompte sera établi pour la date de signature des actes authentiques de vente ; merci de nous confirmer cette date dès qu'elle sera fixée

3° Situation des appels de fonds, destinés au fonds de réserve et décidés par l'assemblée à ce jour : voir PV AG transmis via le lien

4° Relevé des procédures judiciaires en cours relatives à la copropriété : néant

5° Les procès-verbaux des assemblées sur 3 ans et les décomptes périodiques : transmis via le lien

6° Copie du dernier bilan approuvé par une AG : voir PV AG transmis via le lien

§2

1° Montant des dépenses de conservation, d'entretien, de réparation et de réfection décidées par AG ou syndic avant la date certaine du transfert de la propriété mais dont le paiement est demandé par le syndic après cette date : voir PV AG transmis via le lien

2°Etat des appels de fonds approuvés par l'Ag avant la date certaine du transfert de propriété et le coût des travaux urgents dont le paiement est demandé postérieurement à cette date : voir PV AG transmis via le lien

3° Etat des frais liés à l'acquisition de parties communes : néant

4° Etat des dettes certaines dues par la copropriété à la suite de litiges nés avant la date certaine de transfert de la propriété mais dont le paiement est demandé postérieurement à cette date : néant

Compléments IMPORTANTS :

1- Rédaction d'un DIU par suite de certains travaux : existant et consultable chez le syndic

2- Demande du syndic de recevoir les coordonnées des acquéreurs : Merci de nous transmettre les N° de Téléphone, GSM, adresse E-Mail des acquéreurs.

3- Pas de citerne de mazout sur le site

4- Etablissement à risque : inexistant dans les communs, ni dans les espaces privés, ni avant la création de la copropriété ; à la connaissance du syndic.

Bien cordialement

Lahy Christian

Syndic

Contact :

Lahy Christian Ing. N°I.P.I. : 500.511 TVA : BE0452.749.676
Gsm : 0476/417624 Tél : 059/360327
Adresse : E-Mail : info@lahymmo.be www.lahymmo.be
Adresse : Ch de Wavre, 78D 1370 Jodoigne